

## **NOTE AUX SERVICES RESSOURCES HUMAINES**

Un de vos agents a réussi le concours d'entrée aux IRA et va débiter sa formation  
**au 1<sup>er</sup> octobre 2025** au sein de l'IRA de LYON :

Avec la réforme de la scolarité, la durée du détachement est toujours **de 8 mois** au sein de l'Institut.

### **Précisions :**

La formation d'attaché d'administration se déroule sur 14 mois et elle est scindée en deux parties :

- avec une présence à l'IRA pendant les 8 premiers mois, suivie
- d'une affectation sur le poste pendant les 6 mois suivants.

**Par conséquent les élèves vont être rémunérés par l'IRA pendant les 8 premiers mois et par leur administration d'affectation les 6 mois suivants.**

Il vous appartient de transmettre au service RH de l'IRA de Lyon un arrêté de détachement de votre agent pour la période **du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 mai 2026** pour qu'il puisse effectuer sa formation à l'IRA de LYON.

Il faudra ensuite prendre **un nouvel arrêté de détachement dans leur administration d'affectation** du **1<sup>er</sup> juin 2026 au 30 novembre 2026**. Cet arrêté sera à transmettre directement au service RH de l'administration d'affectation et non à l'IRA de Lyon.

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter le service RH de l'IRA au  
04 72 82 17 22 / 17 29 [ressources.humaines@ira-lyon.gouv.fr](mailto:ressources.humaines@ira-lyon.gouv.fr)